

Image not found or type unknown



contester une amende pour ceinture

Par **nora**, le **02/06/2009** à **09:59**

bonjour,

j'ai été verbalisé pour non port de ceinture de sécurité alors que je l'avais.
sur la carte de paiement le policier à cocher deux cases cas n°2Bis et cas n° 4bis est-ce un motif de contestation ?
et comment puis je faire valoir l'abus de pouvoir
merci pour vos réponses

Par **razor2**, le **03/06/2009** à **16:19**

L'erreur de cas, surtout sur la carte de paiement n'est pas cause de nullité. Le PV fait foi jusqu'à preuve du contraire, preuve que VOUS devez apporter. Autant dire que pour cette infraction, vous n'avez aucun espoir d'avoir gain de cause...